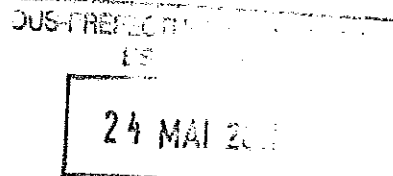


Bures-sur-Yvette

**OBJET :** réglementation du stationnement avenue Gambetta entre l'avenue Voltaire et l'avenue Victor Hugo.



**ARRETE N° 045/2011**

Le Maire de la Commune de Bures-sur-Yvette

- VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes et des Régions ;
- VU les articles L 2122-28, L 2211-1, L 2212-1, L 2213-1 à L 2213-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU l'article R 610-5 du Code Pénal ;
- VU les articles R 110-2, R 411-2, R 411-25 à R 411-28, R 411-3, R 411-4, R 411-8, R 412-49, R 414-14, R 417-10 du Code de la Route ;
- **CONSIDERANT** qu'il y a lieu de réglementer le stationnement avenue Gambetta entre l'avenue Voltaire et l'avenue Victor Hugo.

**ARRETE**

**Article 1 :** Le stationnement est interdit en dehors des places marquées au sol avenue Gambetta entre l'avenue Voltaire et l'avenue Victor Hugo.

**Article 2 :** Les services techniques municipaux sont chargés de la mise en place de la signalisation nécessaire pour l'application du présent arrêté.

**Article 3 :** Les dispositions du présent arrêté seront affichées conformément aux règles en vigueur.

**Article 4 :** Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 5 :** Monsieur le Commissaire de Police et tous les agents de la force publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Palaiseau,
- Monsieur le Commissaire de Police des Ulis
- Monsieur le Major Rouvière du Poste de Police d'Orsay,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Orsay,
- Monsieur le Chef du Groupement Nord du Service Départementale d'Incendie et de Secours de Palaiseau,
- Monsieur le Directeur de la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours d'Evry,
- Monsieur l'Ingénieur de la Direction Départementale de l'Equipement de Palaiseau,
- Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal des Ordures Ménagères.



Fait à Bures-sur-Yvette, le **20 MAI 2011**  
Le Maire,

**Jean-François VIGIER**

HÔTEL DE VILLE